

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du cinq octobre deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 11 octobre 2022

Délibération n° : 22-10-01

5.1 Élection exécutif

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Christine LEONET - Ali FARHI - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Léa DEQUAYE - Dominique CORREA - Dorothee MARTIN - Dominique DAUCHY- Tiphanie OTLET

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Rachid LAMRI a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Arlette VANDEPOEL a donné pouvoir à Robert VANOVERSCHELDE
Gérard QUINET a donné pouvoir à Didier DEMAREST
Claudine HERLIN a donné pouvoir à Christian DURIEUX

ÉTAIENT ABSENTS

Claudine GENARD
Isabelle DUFRENNE
Grégory SPYCHALA

Objet: Élection d'un Adjoint au Maire

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 20

Abstentions : 4

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-14 et L2122-7-2 ;

VU la délibération n° 20-07-02 fixant le nombre d'adjoints ;

VU la délibération n°20-07-02 du 3 juillet 2020, actant l'élection des Adjoints

CONSIDÉRANT la lettre de démission de ses fonctions d'adjointe de Madame Sylvia PISANO en date du 12 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la démission de Madame Sylvia PISANO par Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes en date du 30 septembre 2022 et l'arrêté qui s'ensuit ;

CONSIDÉRANT qu'en cas de vacance d'un adjoint, celui-ci devra être remplacé parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il succédera ;

CONSIDÉRANT que le nombre d'adjoints a été fixé à 8,

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le

SLO

ID : 059-215904590-20221019-22_10_01-DE

CONSIDÉRANT qu'il est proposé au Conseil municipal d'élire une adjointe,

CONSIDÉRANT la candidature au poste d'Adjointe de Madame Véronique JOLY,

CONSIDÉRANT l'absence d'autre candidature,

CONSIDÉRANT que l'élection d'un adjoint en cours de mandat s'effectue au scrutin uninominal, secret, à la majorité absolue.

CONSIDÉRANT que Madame Christine LEONET a été désignée secrétaire du bureau de vote dont Madame le Maire assure la présidence.

CONSIDÉRANT que Mme Léa DEQUAYE et M. Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED ont été désignés assesseurs,

CONSIDÉRANT qu'après dépouillement du 1^{er} tour de scrutin, le résultat suivant a été établi :

Nombre de présents : 20 (avec 4 procurations)

Nombre de bulletins : 24

Bulletins blancs : 4

Bulletins nuls (mention insuffisante ou annotée) : 0

Suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

CONSIDÉRANT que Madame Véronique JOLY ayant obtenu 20 (vingt) voix, a été proclamée et immédiatement installée en qualité d'adjointe au Maire.

Aucune observation ou réclamation présentée pendant la séance.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés

Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt
Secrétariat Général

Mairie de Petite-Forêt
Secrétariat Général

Acte mis en ligne le : 20 OCT 2022

Acte transmis au contrôle de légalité le :

19 OCT. 2022

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Le Maire
Sandrine GOMBERT